

Les dispositifs de bourse Erasmus



Les aides financières versées dans le cadre du programme Erasmus + sont destinées à financer le surcoût engendré par un séjour à l'étranger (frais de voyage, niveau de vie plus élevé...): elles ne sont en aucun cas attribuées pour couvrir les dépenses usuelles telles que le logement, la nourriture, etc....



Bourse ERASMUS +

A) CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Pour tout départ en mobilité d'études, vous pourrez bénéficier de la bourse Erasmus +

B) MONTANT

La bourse varie en fonction de la destination (groupe de pays) : 

GRUPE 1 : 11.60 EUROS / JOURS SUR PLACE
Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Luxembourg, Norvège, Suède

GRUPE 2 : 10 EUROS / JOURS SUR PLACE
Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Espagne, France, Grèce, Italie, Malte, Pays-Bas, Portugal

GRUPE 3 : 8.33 EUROS / JOURS SUR PLACE
Bulgarie, Croatie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République Tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Turquie

C) VERSEMENT

Le versement est réalisé par l'Agence Européenne (via l'Université de Poitiers) 250€ à 350€/mois. 70% du montant total est versé au début du séjour (2 à 3 semaines après votre arrivée) et les 30% restant seront versés au retour sur présentation d'une attestation de présence signée par l'Université d'accueil, du rapport détaillé et du passage du test de langue à l'issue de la mobilité.

AMI : Aide à la Mobilité Internationale

(cumulable avec la bourse ERASMUS +)



A) CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Être boursier CROUS (même à l'échelon 0)
- Être inscrit en Licence, Master ou Doctorat de l'enseignement supérieur au moment prévu pour le départ en mobilité.
- Avoir un projet de mobilité pour études à l'étranger dans le cadre de son cursus universitaire (ce qui exclut les stages à l'étranger)
- Avoir un séjour d'études à l'étranger compris entre 3 et 9 mois

Pièces justificatives à envoyer au service RI :

- Formulaire de candidature (transmis par mail par le service RI de l'IAE)
- Un RIB
- Dernier avis d'imposition (revenu fiscal de référence)
- Copie de l'avis d'attribution des bourses sur critères sociaux concernant l'année de la poursuite d'études à l'étranger.

B) MONTANT

400 euros/mois quel que soit votre échelon (y compris l'échelon 0). La commission décidera du nombre de mois attribués ; le minimum étant de 2 mois à ce jour (soit 800 € minimum).

C) VERSEMENT

- 70% lors de la remise de l'attestation d'arrivée,
- 30% restants sur remise de l'attestation de retour

Soutien pour l'inclusion forfaitaire

(Un complément financier forfaitaire soutenant l'inclusion est attribué afin d'encourager la participation des publics répondant à l'un des critères suivants)

Critères pour les personnes	Exemples de justificatifs
1) Situation de handicap ou d'affection de longue durée (ALD)	<i>Attestation de décision MDPH ou attestation de maladie longue durée ou carte invalidité, etc...</i>
2) <u>Habitant dans une commune classée Zones de revitalisation Rurale (ZRR)</u>	<i>Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.) Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc...</i>
3) <u>Habitant dans une commune classée Quartiers Prioritaires de la Ville</u>	<i>Attestation de domicile (facture d'énergie, d'eau, assurance habitation, etc.). Si le nom du participant ne figure pas sur l'attestation de domicile, cette-ci est à compléter par une attestation sur l'honneur au nom de l'hébergeant ou un certificat administratif de l'établissement d'envoi, etc....</i>
4) Boursier du supérieur sur critères sociaux échelons 6 et 7	<i>Notification d'attribution de bourse</i>
5) Foyer dont le Quotient familial CAF est inférieur ou égal à 566 €	<i>Attestation CAF de quotient familial</i>